

sion, est-ce M. Hincks? Nous n'en savons rien. Mais ce qui nous semble très louche, c'est que ces déclarations, au lieu d'être mises publiquement sur le marché et d'être par là la concurrence, sont portées chez trois ou quatre banquiers qui, eux, les mettent sur le marché où ils réalisent onze pour cent de bénéfice. Savez-vous ce que gagnent ces messieurs sur \$400,000? La bagatelle de \$44,000, sans compter la commission que paie M. Hincks, si toutefois il n'est pas seulement censé payer.

Voyez maintenant ce que peut faire un ministre adroit; et nous rendons à M. Hincks la justice de reconnaître qu'il est passé maître en ce genre. M. Young, pour avoir obtenu la garantie du gouvernement provincial pour \$400,000 de bons du chemin de fer de l'Atlantique, a touché une légère commission lui a donné \$4,000. La somme négociée par M. Hincks est identiquement la même; mais ses chances sont décuplées de celles de M. Young; car les bons du chemin de fer passaient modestement au pair, tandis que nos débentures provinciales ou celles garanties par la province sont de onze pour cent au-dessus du pair. M. M. Barag et les autres banquiers ont pu comprendre à la parole élogieuse de M. Hincks qu'un bénéfice de 10 pour 100 était pour eux quelque chose d'encore assez honnête, c'est-à-dire \$40,000 pour les \$400,000 et qu'ils pourraient bien lui laisser la commission que la province est censée leur payer et un tout petit un pour cent sur les onze qu'ils réalisent sur le marché.

Par ce moyen, M. Hincks faisait un agréable voyage de deux ou trois mois aux dépens de la province, visitait ses parents et ses amis d'Irlande et revenait en Canada riche de huit mille louis, en joignant une commission de un par cent au même montant dont il décaissait les onze de bénéfice faits par les banquiers.

Voilà ce que l'on peut faire avec les misérables débentures du Canada.

Maintenant, si vous entreprenez le calcul de ce que peut donner en ce genre les quatre millions que l'on veut jeter entre Halifax et Québec, les chiffres vous manqueraient pour cotter la fortune que peut y faire un ministre adroit. Ici vous n'avez plus à compter avec les chiffres qu'on appelle débentures; ce n'est plus le crédit vacillant de la province que vous allez mettre sur le marché, c'est la garantie de l'Angleterre elle-même, c'est le même crédit dont les bons et les rentes sont dévorés à trois pour cent. Imaginez un peu si MM. Hincks et Howe nous feraient sous cape une joyeuse nuit, s'ils se voyaient embarqués pour Londres avec sept millions à négocier! La tête pourrait leur en tourner d'éblouissement.

Après cela Moritz-Christo n'est plus un roman, c'est trivial, c'est vulgaire; la caverne de l'île enchanterée ne possède plus que du cuivre rouillé; le banquier Danglars n'est plus qu'un agioteur de bouts de chandelles. En vérité ce serait fort d'honneur pour une pauvre colonie comme le Canada de créer un Napoléon de la banque!

S'il en est encore qui s'extasient en présence du patriotisme et du zèle qui inspirent M. Hincks dans la question du chemin d'Halifax, nous sommes prêts à les vénérer, comme les paysans vénèrent le bœuf Arlequin, nous demandons de leurs reliques, afin de ne pas laisser perdre à jamais la graine des maïs.

Terres Publiques.

Le Recorder, de Brockville, fait des remarques pleines d'à-propos et de sens sur le sujet des terres publiques, qui devraient être mises à la portée non seulement des émigrés, mais surtout de notre jeunesse laborieuse.

Il paraît que dans le Haut comme dans le Bas-Canada, la jeunesse émigre aux Etats-Unis, et s'établit sur les terres des Etats de l'Ouest.

Nous l'avons déjà dit, il y a dans ce mouvement plus qu'un indice de la différence du sol et du climat des deux pays. Nous voyons la preuve de l'incertitude et de l'indifférence coupable des différents gouvernements qui se sont succédés au pouvoir depuis 1841. Il doit y avoir des moyens de rendre l'accès à nos terres publiques facile, d'y établir des routes, d'assurer la propriété aux colons qui, chaque jour, se trouvent dépossédés après des années de travaux les plus ardues.

Or, c'est précisément parce que l'organisation de l'agence des terres publiques est déficiente, parce que les voies de communication manquent, parce que les colons sont tracassés journellement sur leurs titres à la propriété, que nous en voyons un si grand nombre abandonner les townships, après y avoir eu leurs plus belles années et enfoncer leurs petites ressources, et dans le désespoir de cause s'exiler du Canada et partir pour les Etats de l'Ouest, où ils trouvent un état de choses tout différent.

Le gouvernement a réduit le prix des terres publiques dans une partie du Haut-Canada, tout exprès, disent les journaux de l'opposition, pour l'élection de M. Malcolm Cameron.

Que tel ait été le motif du gouvernement ou non, c'est ce que nous ne nous arrêtons pas à examiner. Nous n'envisageons que le fait et nous l'approuvons.

Les terres se vendent à assez bas prix, croyons-nous, dans le Bas-Canada; mais si le prix est une considération, il faut le réduire encore pour attirer notre jeunesse; il faut enfin prendre tous les moyens nécessaires pour que le Canada ne se dépeuple pas. Nos pères ont pu défricher la vaste étendue de terre que nous habitons aujourd'hui, et cela, dans des circonstances autrement difficiles et désavantageuses que celles où se trouveront jamais leurs enfants.

Si donc l'émigration fait de tels progrès, il faut que le mal soit dû à des causes dépendant de la volonté des administrateurs des terres publiques;—dès lors le remède est possible, et nous espérons que le prochain parlement continuera et terminera les travaux que celui qui l'a remplacé avait commencés.

Chemin de fer au nord du St. Laurent.

Quand le projet de ce chemin fut exposé au public, nous exprimâmes notre opinion en faveur du chemin en général, tout en manifestant notre crainte que peut-être ce chemin, dans le cas qu'il serait exécuté, nuirait à l'autre ligne qui relie au doit bientôt relire Québec et Montréal par le côté sud du fleuve.

Il n'était pas alors question de mettre la main au coffre public pour cette entreprise gigantesque. Mais nous voyons que les auteurs du projet comptent, au lieu de puiser dans les deniers de la province que sur les capitaux souscrits pour réaliser leur plan. Cette

prétention nous paraît extravagante, car les avantages qui résulteraient pour Québec d'être le terminus de la partie du chemin provincial au-dessus de cette ville, ne pourraient jamais compenser les désavantages qu'il y aurait à adopter cette route.

La ligne nord, en supposant que le chemin d'Halifax s'exécutât, interromptrait la communication entre la Pointe-Lévy et Québec, ce qui serait un énorme désavantage. D'ailleurs toute la ligne serait à construire à travers une contrée comparativement stérile à partir un peu au-dessous de Trois-Rivières.

D'un autre côté, la ligne au sud se trouve construite par la route de Montréal à St. Hyacinthe ou Richmond. Il sera toujours possible de jeter un pont sur le St. Laurent, et vis-à-vis Montréal ou dans les environs, et dès lors vous avez une ligne extrême pour de pauvres colonies si vous voulez, mais enfin une ligne non interrompue depuis l'Atlantique jusqu'au centre de l'Amérique du Nord.

Ainsi donc la ligne sud offre les avantages d'une communication non interrompue, et d'une grande économie pour la province. Ces avantages suffisent pour nous mettre en état de nous prononcer irrévocablement pour la ligne du sud, surtout si, comme le demandait St. Hyacinthe, on donnait à ce chemin la direction des rives du fleuve pour le faire aboutir à cette ville florissante, au lieu de l'envoyer à travers les bois à Richmond, en augmentant le coût et en diminuant les avantages qu'il offre.

M. le Dr. Dorion, de Cohoes, nous a communiqué la lettre suivante de M. Chiniy sur l'intéressante question de Bourbons. Nous nous ferons un devoir de publier tout ce qu'on nous adressera en défense de M. Chiniy, surtout après les remarques sévères que nous avons publiées sur son compte.

Nous croyons devoir informer nos lecteurs que les écrivains du *Moniteur* ont déclaré publiquement que l'auteur des correspondances publiées sur leur feuille, et qui accusait les *Mélanges* d'avoir tronqué et falsifié la lettre de Mgr. de Cohoes, n'était autre que M. Courjeault, prêtre français et missionnaire dans le diocèse de Mgr. Vandeveld.

Ce monsieur paraît avoir joué un rôle assez odieux et pas du tout honorable, car d'un côté il écrivait au *Moniteur* des lettres favorables à l'émigration, et très violentes contre le rédacteur des *Mélanges* à cause de son opposition à l'émigration; d'un autre côté Mgr. de Vandeveld cite de lui une lettre dans laquelle il rejette évidemment l'odieuse de toute l'affaire sur M. Chiniy; qui, dit-il, amoncelé sur sa tête un orage formidable en provoquant l'émigration à Bourbons. Aussi paraît-il avoir complètement dupé Mgr. de Cohoes, qui le cite avec une complaisance préjugée. Pourtant on sait maintenant que c'est plus M. Courjeault que M. Chiniy qui a mis Mgr. Vandeveld dans la fautive position où il s'est trouvé pendant quelque temps.

D'après le *Moniteur* ce monsieur, plus prudent que M. Chiniy, se serait mis à l'abri de l'orage en s'embarquant pour l'Amérique.

St. Agne, (Mount Langum) Iroquois County, Illinois, 19 Avril, 1852.

Mon cher Docteur, —Mille fois merci pour la belle lettre que vous m'avez adressée en date du 29 mars. Comme elle m'a délicieusement fait souvenir de notre belle et longue veillée de Rouse's-Point! Vous avez parfaitement compris ma pensée quand vous avez dit que je voulais, autant que faire se pourra, réunir sur un seul point les milliers de Canadiens éparés çà et là, et comme perdus au milieu de l'Union Américaine. C'est ce projet qui m'a décidé de quitter le Canada pour consacrer le reste de mes jours à évangéliser nos pauvres Canadiens, que la misère des temps ou plutôt de l'incroyable incurie du gouvernement a forcés de chercher une nouvelle patrie. Mais pour faire quelque chose de solide, il fallait que je donnasse des bases suffisamment larges à la nouvelle colonie, que j'espère fonder dans les Illinois. Nos terres de Bourbons étant à peu près désertes, nous occupés par les premiers émigrés Canadiens, je me suis avancé à environ 150 milles au sud et à l'ouest, où j'ai choisi trois magnifiques prairies au milieu desquelles j'ai planté mes croix, pour servir de signes de ralliement à nos chers et malheureux compatriotes. Le nombre de ceux qui m'arrivent constamment, ou qui s'annoncent comme devant bientôt venir, est si considérable que des prairies, milliers de familles, seront toutes prises et établies avant un an. Comme il faut tout créer dans des nouveaux établissements, les premiers temps sont un peu durs, et il faut de la philosophie pour traverser les difficultés des premiers jours. Je conseille à celui qui émigre, s'il a une famille, d'apporter au moins suffisamment pour se bâtir en arrivant; autrement il faudra se résigner aux incommodités de se trouver obligés de vivre dans des maisons encombrées de monde. Comme les émigrés qui arrivent sont généralement pauvres, les dimensions de leurs bâties s'en ressentent. Lorsque vous émigrerez vers des lieux depuis longtemps établis, vous trouverez des hôtels spacieux, des maisons bien meublées, mais vous aurez tort d'attendre les mêmes aises, si vous venez, comme j'espère, m'aider à fonder cette colonie.

Le Dr. O'Callaghan vous a dit une chose dont je suis bien convaincu depuis longtemps, «Que l'émigration va amener l'annexion.» Le gouvernement canadien est trop stupide pour le prévoir et le comprendre; le peuple canadien français est son seul appui, aussitôt que cet appui va lui manquer, le sol va se briser sous les pieds du fier lion britannique, et l'Angleterre aura perdu sa plus belle colonie; et cette orgueilleuse reine des mers descendra au second rang des nations européennes. Et le plus tôt cela arrivera, mieux ce sera pour le bonheur du monde. Vous voyez que me voilà déjà pas mal républicain.

Je bénis Dieu de ce que nos pauvres compatriotes des Etats-Unis sentent le besoin de se réunir sur un même point pour conserver leur belle langue, et passer leur sainte religion à leurs enfants. Je les attends de tous les côtés et, et quoiqu'ils ne trouveront pas un Paradis terrestre aux Illinois, ils y trouveront ce qui leur a manqué en Canada, du pain, de l'espace et de la liberté. Adieu! Je suis plus bref que je ne le voudrais, mais j'ai 15 lettres à répondre aujourd'hui.

Croyez-moi pour la vie
Votre ami dévoué,
C. CHINIY, Prêtre.

Emigration par le St. Laurent.

Voici ce que nous lisons dans un des derniers numéros du *Herald*: «Nous apprenons que la maison Ryan et

Frères, de Québec, ont reçu d'Anvers la consignment d'un vaisseau appelé le *Norio* qui porte soixante passagers, qui se rendent à New-York. C'est la dernière chose de nouveau dans le commerce de l'émigration et qui démontre à l'évidence ce que nous pourrions faire en répandant des informations exactes. Il y a toujours à Anvers un nombre considérable de vaisseaux qui se dirigent à New-York, et il s'en suit que si l'on a adopté la voie de Québec pour y transporter des passagers, c'est qu'on a trouvé qu'elle offrait des avantages. Les frais pour transporter les passagers de Québec à New-York sont à la charge des propriétaires du navire, et nous sommes informés qu'ils sont de \$3 par tête. Nous ignorons ce que charge lui-même le vaisseau par tête. Onze vaisseaux d'émigrants sont consignés de Hambourg à la même maison. Chacun d'eux peut probablement amener 200 passagers, et de cette façon il n'y aurait pas moins de 2000 personnes qui passeraient par nos eaux. Il n'est pas sans intérêt de mentionner que la maison de Hambourg qui a équipé les vaisseaux qui doivent porter ces émigrés, a commencé à publier un journal dans le seul but de répandre dans l'intérieur de l'Allemagne des informations correctes sur la route du St. Laurent. Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement de l'opportunité de la nomination d'un agent canadien en Europe. Nous croyons que l'entreprise de la maison en question pourrait être favorisée avec beaucoup plus d'économie et d'efficacité pour la province. Une maison de commerce du rang de celle-ci pourrait sans doute, et voudrait même continuer ses spéculations, sous l'aide de secours pécuniaires, mais les informations qu'elle donnerait auraient beaucoup plus de poids, si elles étaient revêtues d'une authenticité officielle, ainsi que le gouvernement pourrait la mettre à même de le faire, en lui fournissant de temps en temps des statistiques extraites des bureaux, comme sur le prix des terres de la couronne, sur le caractère du pays et ses avantages pour un établissement.

SEANCE DE MERCREDI, 19 MAI.

Requêtes.—De James Sally, se plaignant de l'eau stagnante existant sur 2 lots dans la rue St. Catherine—de MM. Idier et Sexton, bouchers, demandant la permission d'agrandir leurs étaux—de Ed. Beaudouin et autres, demandant la prohibition des viandes cuites sur le marché et dans les bateaux à vapeur—de M. Martin, demandant que la rue Bleury soit pavée et améliorée—de MM. C. S. Rodier, Torrance, etc., demandant que la rue de l'Aqueduc soit améliorée—des propriétaires du journal le *Moniteur*, demandant les annonces de la Corporation à raison de 2d la ligne pour la 1re insertion et de 1d pour les insertions subséquentes.

Rapports.—Du comité de police, recommandant une réduction des taxes sur les charretiers de 3s., ce rapport est considéré hors d'ordre—du comité de l'eau, demandant que l'eau soit fournie gratuitement à tous ceux qui voudront arroser les rues; adopté—du comité des licences, demandant l'octroi de plusieurs licences; adopté—du même comité, recommandant que J. B. Beauchamp, propriétaire d'un bateau à vapeur voyageant entre Longueuil et Montréal, soit partiellement exempté de la taxe des bateaux à vapeur et qu'il n'ait que \$2 à payer; adopté—M. Thompson propose qu'un comité soit nommé pour faire une enquête relative à la couverture en ferblanc du marché Ste. Anne; le maire la déclare hors d'ordre.

PREMIÈRE LECTURE d'un règlement pour imposer une taxe sur les inspecteurs de viandes, télégraphes et assurances de la cité, la première section relative aux inspecteurs est rejetée, les deux autres sont adoptées—règlement pour établir des fourrières dans les quartiers Ste. Anne et Ste. Marie, adopté—rapport du comité des marchés, recommandant que dans le vieux marché Ste. Anne 12 étaux soient loués aux vendeurs de lard pour 6s. par semaine, les 30 suivants aux vendeurs de légumes pour 3s., et le reste aux vendeurs de poisson pour 1s.—rapport du comité du feu, recommandant que la compagnie du *Protecteur* soit mise sur le même pied que les autres compagnies de la brigade du feu; adopté—rapport du comité des finances, relativement aux annonces et impressions de la Corporation; le comité recommandant que les impressions en anglais soient données à Starke et Cie. et celles en français à Ls. Perrault et que les annonces soient publiées dans deux journaux seulement, un en français et un en anglais, et que ces journaux soient nommés au scrutin secret; le rapport est adopté—pour 13s.—contre 11.

Après l'adoption du rapport, M. Thompson propose, secondé par M. Lynch, la reconsideration de ce rapport, parce qu'il ne veut pas du vote au scrutin, et parce qu'il pense que deux journaux ne sont pas suffisants.

MM. Marchand, Homier, Whitney et Campbell parlent en faveur de la proposition de M. Thompson, et ne veulent pas voter au scrutin, parce qu'ils ne doivent pas avoir l'honte d'exprimer leur opinion sur cette question.

MM. Leeming, Grenier et Atwater parlent contre la proposition de M. Thompson et veulent du scrutin secret. La motion étant mise aux voix, 12 votent pour, et 12 contre. Le maire ne veut pas voter—en conséquence la motion est perdue.

A la votation, M. Larkin dit qu'il ne veut pas voter par scrutin, et vote pour le *Herald* et la *Minerve*.—M. Thompson proteste contre le vote au scrutin et vote pour le *Herald*, le *Pilot*, la *Gazette*, la *Minerve* et le *Pays*.—MM. Leeming et Leclair disent qu'ils ont voté pour le *Herald* et la *Minerve*, et M. Lynch dit qu'il a voté pour le *Transcript* et la *Minerve*.

Au dépouillement du scrutin, les voix sont comme suit: *Herald*, 16; *Minerve*, 14; *Pays*, 4; *Transcript*, 3; *Gazette*, 1; *Pilot*, 1. Le *Moniteur*, quoiqu'ayant offert de publier les annonces à cent pour cent meilleur marché que la Corporation paie aujourd'hui, n'obtient pas une seule voix! Ce qui prouve que c'était par économie que ces messieurs ne voulaient donner les annonces qu'à deux journaux.

CORPORATION.

Nous publions aujourd'hui les procès-verbaux du conseil de ville dans sa séance de mercredi dernier. Les conclusions du rapport du comité des finances, au sujet des annonces municipales ont été adoptées par le conseil.

Nous avons montré assez indépendamment du patronage de la corporation dans le temps que nous jouissions de sa faveur pour avoir le droit, sans qu'on y voie un sordide motif d'intérêt pécuniaire, d'exprimer notre regret que l'on n'ait pas jugé à propos de suivre nos suggestions à l'égard du choix des journaux destinés à devenir les organes officiels du conseil de ville.

Nos remarques n'étaient pas tant dans notre intérêt que dans celui du public. D'ailleurs, les membres du conseil n'étaient pas propriétaires des deniers de la municipalité, mais seulement des administrateurs, nous croyons que, dans tous les cas, leur devoir le plus urgent est de chercher l'économie la plus rigoureuse, pourvu qu'elle ne nuise pas à la bonne administration.

Au surplus, c'est le principe sur lequel se fondent les conseillers eux-mêmes dans les entreprises publiques. Ils ne se croient guères justifiés, nous en sommes persuadés, s'ils prennent appui sur eux de donner une entreprise autrement qu'à la concurrence. Comment donc ne font-ils aucune difficulté de s'écarter de cette règle quand il s'agit du patronage des annonces? C'est ce que nous ne pouvons nous expliquer dans les circonstances qu'en ayant recours à cette connaissance du cœur humain que l'étude et l'expérience nous ont fait acquiescer.

La majorité du conseil s'est trouvée blessée de plusieurs de nos remarques indépendantes sur ses actes. On a trouvé ce moyen de venger et le conseil peut-être, mais pour tant toujours justes et de bonne foi. Donner les annonces à la concurrence, c'est s'exposer à manquer son but, car le *Pays* peut publier et publier plus économiquement que la *Minerve*.

Encore une fois, nous regrettons cet acte du conseil plus dans l'intérêt public que dans le nôtre, car la bagatelle que nous aurons retirée de ces annonces ne peut nous affecter sensiblement.

Ce n'est donc que le procédé et le principe que nous blâmons, car nous pouvons encore dire que nous pensons que le choix fait de la *Minerve* et du *Herald* est bon. Ce sont deux des feuilles les plus répandues de la ville, bien que nous n'ayons pas de foi dans les 2000 abonnés de la *Minerve*. Ces deux journaux, si l'on en fait un

suggestion et la règle ordinaire de la corporation, eussent été appelés sans aucun doute à faire leurs propositions, et ils auraient pu, sans favoritisme, devenir les organes.

On nous dit que le conseil de ville de Québec suit la marche que nous recommandons, et nous sommes persuadés qu'on n'a pas à s'y plaindre de ce mode.

Le procédé que l'on vient d'adopter est tellement défectueux et si inférieur au procédé que nous suggérons, que nous ne désespérons pas de voir le conseil revenir tôt ou tard sur ses pas, et suivre enfin la seule marche convenable à un corps public qui comprend bien sa position, ses devoirs, sa responsabilité.

SEANCE DE MERCREDI, 19 MAI.

Requêtes.—De James Sally, se plaignant de l'eau stagnante existant sur 2 lots dans la rue St. Catherine—de MM. Idier et Sexton, bouchers, demandant la permission d'agrandir leurs étaux—de Ed. Beaudouin et autres, demandant la prohibition des viandes cuites sur le marché et dans les bateaux à vapeur—de M. Martin, demandant que la rue Bleury soit pavée et améliorée—de MM. C. S. Rodier, Torrance, etc., demandant que la rue de l'Aqueduc soit améliorée—des propriétaires du journal le *Moniteur*, demandant les annonces de la Corporation à raison de 2d la ligne pour la 1re insertion et de 1d pour les insertions subséquentes.

Rapports.—Du comité de police, recommandant une réduction des taxes sur les charretiers de 3s., ce rapport est considéré hors d'ordre—du comité de l'eau, demandant que l'eau soit fournie gratuitement à tous ceux qui voudront arroser les rues; adopté—du comité des licences, demandant l'octroi de plusieurs licences; adopté—du même comité, recommandant que J. B. Beauchamp, propriétaire d'un bateau à vapeur voyageant entre Longueuil et Montréal, soit partiellement exempté de la taxe des bateaux à vapeur et qu'il n'ait que \$2 à payer; adopté—M. Thompson propose qu'un comité soit nommé pour faire une enquête relative à la couverture en ferblanc du marché Ste. Anne; le maire la déclare hors d'ordre.

PREMIÈRE LECTURE d'un règlement pour imposer une taxe sur les inspecteurs de viandes, télégraphes et assurances de la cité, la première section relative aux inspecteurs est rejetée, les deux autres sont adoptées—règlement pour établir des fourrières dans les quartiers Ste. Anne et Ste. Marie, adopté—rapport du comité des marchés, recommandant que dans le vieux marché Ste. Anne 12 étaux soient loués aux vendeurs de lard pour 6s. par semaine, les 30 suivants aux vendeurs de légumes pour 3s., et le reste aux vendeurs de poisson pour 1s.—rapport du comité du feu, recommandant que la compagnie du *Protecteur* soit mise sur le même pied que les autres compagnies de la brigade du feu; adopté—rapport du comité des finances, relativement aux annonces et impressions de la Corporation; le comité recommandant que les impressions en anglais soient données à Starke et Cie. et celles en français à Ls. Perrault et que les annonces soient publiées dans deux journaux seulement, un en français et un en anglais, et que ces journaux soient nommés au scrutin secret; le rapport est adopté—pour 13s.—contre 11.

Après l'adoption du rapport, M. Thompson propose, secondé par M. Lynch, la reconsideration de ce rapport, parce qu'il ne veut pas du vote au scrutin, et parce qu'il pense que deux journaux ne sont pas suffisants.

MM. Marchand, Homier, Whitney et Campbell parlent en faveur de la proposition de M. Thompson, et ne veulent pas voter au scrutin, parce qu'ils ne doivent pas avoir l'honte d'exprimer leur opinion sur cette question.

MM. Leeming, Grenier et Atwater parlent contre la proposition de M. Thompson et veulent du scrutin secret. La motion étant mise aux voix, 12 votent pour, et 12 contre. Le maire ne veut pas voter—en conséquence la motion est perdue.

A la votation, M. Larkin dit qu'il ne veut pas voter par scrutin, et vote pour le *Herald* et la *Minerve*.—M. Thompson proteste contre le vote au scrutin et vote pour le *Herald*, le *Pilot*, la *Gazette*, la *Minerve* et le *Pays*.—MM. Leeming et Leclair disent qu'ils ont voté pour le *Herald* et la *Minerve*, et M. Lynch dit qu'il a voté pour le *Transcript* et la *Minerve*.

Au dépouillement du scrutin, les voix sont comme suit: *Herald*, 16; *Minerve*, 14; *Pays*, 4; *Transcript*, 3; *Gazette*, 1; *Pilot*, 1. Le *Moniteur*, quoiqu'ayant offert de publier les annonces à cent pour cent meilleur marché que la Corporation paie aujourd'hui, n'obtient pas une seule voix! Ce qui prouve que c'était par économie que ces messieurs ne voulaient donner les annonces qu'à deux journaux.

Erratum.

Dans les deux avant-derniers paragraphes de la *Chronique du Pays*, il se trouve une transposition d'une partie de phrase, qui occasionne un non-sens dans cet article; ces deux paragraphes doivent se lire comme suit:

«Après quelques remarques fort justes de la part de M. Marchand, le rideau se baisse et le Conseil s'ajourne sans avoir accepté ou rejeté l'apologie.

«M. Z... disait que M. X... cherchait à devenir maire l'an prochain, mais je crois que M. Z... aura l'avantage sur lui: ses exploits de pugilat sont une grande recommandation en faveur de la qualité de son esprit aux yeux du public; et surtout c'est un homme fort respectable, car il est déjà gris: au moins j'ai toujours vu tel.»

Magistrature marine.—Les pêches du golfe sont devenues une source de produits considérables pour le pays et sont susceptibles de prendre une grande importance parmi les ressources naturelles de la colonie. Il n'existe encore aucune statistique fidèle qui nous mette à portée de calculer avec précision l'étendue du commerce des pêcheries des côtes des possessions britanniques, mais il est certain qu'outre l'approvisionnement de toute la province, il se fait annuellement une exportation considérable d'huîtres, de poisson et d'huile provenant du golfe.

La province n'a pas jusqu'à présent retiré tous les bénéfices de cette industrie, parce que notre mer et nos côtes étaient laissées sans protection contre les pêcheurs étrangers. Une loi de la dernière session autorisait le gouvernement à prendre des mesures plus efficaces que celles qui avaient été mises en action pour protéger les pêcheurs canadiens contre l'empâtation et la concurrence des étrangers, et le gouvernement vient de

donner effet à cette loi en équipant une goélette investie d'une force morale et physique dans le but de faire respecter nos domaines par les étrangers qui seraient tentés d'y chercher fortune.

Cette double force réside dans un magistrat et dans l'armement du vaisseau et de l'équipage.

D'après les informations que nous avons reçues, le vaisseau devra porter douze hommes propres à la manœuvre et aux mouvements militaires et quatre canons à boulets de six livres.

Le Capt. Fortin a été nommé magistrat pour diriger cette force dont l'efficacité peut être mise en question. La mesure elle-même est excellente mais la somme qui a été votée ne laissait pas au gouvernement la faculté de prendre des précautions plus vigoureuses.

ELECTION DE HURON.—Le 12 du courant, l'Hon. Malcolm Cameron a été élu par acclamation, mais sous proteste, fondé sur l'illégalité de l'élection du writ d'élection. Les amis de M. Cameron lui ont donné un dîner auquel fut invité le Col. Prince, qui n'y put assister, par suite de ses occupations comme *conseil de la Reine*.

Recensement.

BERTHIER.—Population, 34,508; hommes, 17,115, femmes, 17,393; Franco-Canadiens, 33,075, autres, 1,433.

Nous ne prendrons pas la peine de répondre à la petite boutade nouvelle que la *Minerve* nous adresse; rivalité d'établissement! Nous sommes heureux d'apprendre que nos confrères aient dans ces derniers temps vu grossir leurs listes d'abonnés au point de tripler la nôtre. La *Minerve* devrait-elle cet accroissement à l'habile rédaction qui la distingue?...

Quant aux annonces, la *Minerve* voudrait-elle nous indiquer celles que nous publions contre la volonté des gens, elle nous rendrait service, car nous manquons d'espace pour publier celles et qu'on nous apporte et qu'on nous donne à reproduire.

UN SEUL MOT DE RÉPLIQUE.—L'écrivain de la *Minerve* a rêvé ce qu'il raconte de notre liste d'abonnés!

Encore une fois voudrait-il nous indiquer les annonces que nous insérons malgré la volonté des gens! On ne répond pas à une question par une assertion fautive et qui n'a aucun rapport au sujet.

HONNETETE.

L'honnête écrivain de la *Minerve* faisait porter à M. Blanchet la responsabilité de nos écrits. Nous l'avons prié d'annoncer à ses lecteurs que M. Blanchet n'avait rien écrit dans le journal qui ne fût signé de son nom; M. Duvernay n'en a rien fait!

La *Minerve*, dépitée de nous voir plus d'annonces commerciales qu'elle n'en peut jamais avoir, affirme que nous les publions malgré les gens, comme elle dit élogieusement. Nous la défions de nous citer ces annonces; Elle garde le silence!!

Deux autres rêves qu'elle ne veut pas retracer.

Le *Journal de Québec* ne se ferait pas de tort aux yeux de bien des personnes s'il laissait dans les cartons certaines correspondances qui ne convainquent personne, mais qui font croire qu'à son point de vue la fin justifie les moyens.

La compagnie des steamboats de Québec et Montréal a pris à son service, comme agent pour le fret, M. Richard Morgan, ci-devant employé à la ligne du peuple. Cette acquisition est heureuse pour la compagnie, car M. Morgan est avantageusement connu, il parle des deux langues, et son caractère affable et poli lui ont concilié l'estime de tous ceux qui ont eu des rapports avec lui.

Les actionnaires du chemin de Québec et Richmond se sont réunis et ont élu treize directeurs qui sont: MM. Price, D. R. Stewart, G. H. Simard, Capt. Rhodes, J. B. Forsyth, T. W. Lloyd, Henry Lemesurier, L. H. R. E. Caron, H. Atkinson, F. X. Paradis, F. R. Angers, F. Baby, et Geo. Beswick, Ecrs.

M. Merritt a lancé de son chantier du faubourg Québec, samedi dernier, un bateau à vapeur «l'Océan Wave», destiné à voyager entre Montréal et Hamilton.

Le major Richardson, dont on se rappelle sans doute à Montréal, est mort à New-York. Comme homme de lettres, le major est mort sur la paille. C'est dans l'ordre.

Mercredi dernier, à Laprairie, un enfant tomba sur la voie ferrée, et la machine en mouvement lui sépara complètement la tête du tronc.

Un jeune homme du nom de Hurd, township de Eaton, étant à la chasse aux canards le 6 courant, avec un de ses frères et un valet, prit imprudemment son fusil par le canon, en le tirant à travers les joncs, le coup partit et le traversa de part en part. Il mourut au bout de quelques instants.

Plusieurs enfants en jouant à Québec avec un petit canon répandirent de la poudre par terre. Le canon étant chargé, l'un d'eux alluma une pipe et jeta le papier tout en feu. La poudre s'enflamma et mit le feu au canon dont la charge alla frapper l'un d'eux, un enfant du nom de Fortier, dans l'abdomen. Il mourut au bout de quelques temps.

Jeudi, le 13 courant, un gardien de barrières près de Toronto déchargea un pistolet sur un individu du nom de Kennedy, qui l'avait réveillé au milieu de la nuit pour passer. La balle atteignit Kennedy au cou et près de l'artère carotide. La blessure n'est pas mortelle. Le gardien a été arrêté de suite.

On nous communique la liste suivante de livres que l'Institut-Canadien vient de recevoir d'Europe. On ne pouvait faire un meilleur choix; et quand nous voyons une institution former une bibliothèque publique avec un soin aussi judicieux, il n'est pas besoin de faire l'éloge de l'esprit éclairé dans lequel elle est administrée.

E. GIBSON, Hist. de la décadence et de la chute de l'Empire Romain. Trad. de l'anglais par F. Guigat. 13
B. G. NIEBUHR, Hist. Romaine. Trad. de l'allemand par P. A. Gabbery. 8

L'ABBE FLEURY, Hist. ecclésiastique. 6
J. A. HARENTE, Hist. critique de l'inquisition d'Espagne, tirée des pièces originales, Trad. de l'espagnol par Alexis Feller. 4
VICTOR COUSIN, Hist. de la philosophie au 18ème siècle (cours de 1828 et 1829). 3

ELIAS REGNAULT, Hist. de huit ans 1840 à 1848, (faisant suite à l'Histoire de Dix ans de Louis Blanc) deux premiers volumes. 2
EMILE MARCO DE ST. HILAIRE, Hist. populaire, anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée. 1
V. A. DE SALVANDY, Hist. du Roi Jean Sabeis et de la Pologne. 1

L'ABBE F. LAMENAI, Politique à l'usage du peuple, Esclavage moderne, Mélanges statistiques et littéraires. 1
Le même, Affaires de Rome, des maux de l'Eglise et de

